



258981 - Est-il exact d'adopter l'interprétation selon laquelle l'expression istiwa'ala al-arch signifie: il s'est assis sur le Trône

question

Est-il permis au musulman de dire qu'Allah s'assoit sur le Trône? Nous est-il permis de dire : tout en s'étant assis sur le Trône, Allah fait ceci ou cela? Il faut savoir que celui qui profère de tels propos n'entend pas tourner Allah en dérision et qu'il n'a fait qu'employer le terme s'asseoir. Lui suffit-il de solliciter le pardon d'Allah et de se résoudre à ne plus récidiver? Je pose la question parce que je suis conscient du danger de parler d'Allah avec indécence car cela peut dans certains cas entraîner l'apostasie? L'exemple cité relève-t-il de ces cas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, ce qu'il faut retenir à propos d'Allah le Très-haut est qu'Il s'est installé sur le Trône d'une manière qui convienne à Sa majesté, à Sa perfection et à Sa transcendance. Ceci est affirmé à sept endroits du livre d'Allah, notamment dans cette parole du Très-haut: « Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi: « istawaa » sur le Trône. ..» (Coran,5:54) L'interprétation la plus répandue du terme istawaa est qu'il renvoie à l'élévation et à la hauteur..

Al-Boukhari écrit dans son Sahih: chapitre sur :*Son Trône était sur l'eau.. Il est le Maître du Trône incommensurable*

Abou al-Aliyah dit: « Il s'est établi au ciel: Il s'est élevé... Pour Moudjahid: il s'est installé: s'élever sur le Trône

Al-Baghawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « Puis Il S'est établi au ciel. » Ibn Abbas et la plupart des exégètes issus des ancêtres pieux disent que cela signifie : Il S'est élevé au ciel. »



Extrait du *Tafsir* d'al-Baghawi (78/1) et cité par al-Hafedh dans *al-Fateh* (13/41) Abou Oubaydah, al-Faraa et d'autres abondent dans le même sens.

Quant au terme 's'asseoir', il est cité dans des hadith qui n'ont pas été vérifiés. Pourtant l'un des ancêtres pieux l'a confirmé dans son interprétation du terme *istiwaa*. C'est le cas de l'imam Kharidhah ibn Mousaab adh-Dhabie cité par Abdoullah ibn Ahmad dans *as-Sunnah* (1/105)

Al-Hafedh ad-Daraqoytni a employé le terme *qououd* (s'asseoir) dans un poème bien répandu. A supposer que l'emploi de ce vocable soit confirmé, il faut croire qu'il n'implique aucune assimilation (de l'acte divin à celui de l'humain)

Cheikh al-islam (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « quand vous savez que la description faite des anges , des âmes humaines, notamment leurs montée, leurs descente et autres, ne ressemble en rien aux mouvements du corps humains et aux autres phénomènes que nous constatons visuellement ici-bas et qu'elle englobe des aspects qui échappent aux corps humains, vous réalisez a fortiori que l'application d'une telle descriptions au Maître revêt une signification bien différente et partant plus loin de ressembler à ce qui arrive au corps... En effet, Sa descente n'est pas comparable à celle des anges et des âmes humaine , même si cette descente (spirituelle) est plus proche (de la descente divine) que la descente (matérielle) des corps.

Si le fait pour le mort de s'asseoir dans sa tombe n'est pas comparable à ce qui arrive à un corps (vivant) , il faut croire que le terme *s'asseoir* employé à propos d'Allah le Très-haut dans des hadiths reçus du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) comme celui de Djaafar ibn Abi Talib (P.A.a) et celui d'Omar ibn al-Khattab (P.A.a), est bien plus éloigné de ressembler à la disposition du corps humaine ainsi décrite. » Extrait de *Madjmou al-fatawa* (5/527).

Aussi est-il plus prudent d'éviter l'usage de ce terme qui n'est pas cité ni dans le Livre ni dans la Sunna authentique ni dans les propos des Compagnons (P.A.a)

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit: « l'interprétation selon laquelle *istiwaa* Allah le Très-haut signifie Son installation sur le Trône était répandue au sein des



ancêtres pieux d'après ce que rapporte Ibn al-Qayyim dans son poème rimant en N et ailleurs. Les vocables *djoulous* et *qouood* sont cités par certains mais ils nous inspirent une certaine réserve. Allah le sait mieux. » Extrait de *Madjmou fatawa* Ibn Outhaymine (1/196).

Cheikh al-Barak (puisse Allah le protéger) dit: « des traditions appliquent le terme *djoulous* à Allah le Très-haut pour dire qu'Il s'assoit sur Son Trône de la manière qui Lui plait, lui qui est le Transcendant. Il arrive parfois que même des maîtres utilisent ce terme.

Le contexte des propos du cheikh Ibn Taymiyah laisse entendre que le terme *istiwaa* implique la posture assise. Cependant il reste plus prudent de s'empêcher d'utiliser ce vocable car il n'est pas vérifié.» Extrait du *charh ar-rissalah at-tadmouriyyah* p.188.

Compte tenu de ce qui précède, nous récusons l'usage du terme *djoulous* puisqu'on doit dire *istawaa ala al-arsh* en donnant au terme *istawaa* le sens d'élévation et d'hauteur. On ne peut rien reprocher à celui qui s'en tient à ce qui a été reçu des ancêtres pieux. On peut juste lui faire remarquer qu'on ne doit pas parler ainsi devant des gens du commun car cela peut représenter une tentation pour eux et les entraîner dans l'anthropomorphisme. Ceci montre clairement que l'usage de l'expression n'entraîne pas la mécréance mais revient à donner de l'attribut *istiwaa* une interprétation controversée. Nous avons soutenu qu'il vaut mieux s'empêcher de l'usage des termes controversés.

Allah le sait mieux.